

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2022

ADOPTION - (N° 4607)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL81

présenté par
Mme Limon, rapporteure

ARTICLE 2

À la fin de la première phrase de l'alinéa 38, substituer aux mots :

« du for »

les mots :

« de la juridiction saisie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel